



RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES
Assemblée Générale Ordinaire du 29 Mars 2025

Chasseurs, Chasseresses de Guadeloupe, Marie-Galante, Désirade et Saint-Martin,

Madame la Présidente de l'office français de la Biodiversité, représentée par M. BARTHELAT

Monsieur le Chef du service Ressources Naturelles de la DEAL

Madame la Directrice Régionale de l'ONF représentée par M. MOUNSAMY

Madame la Directrice du Parc National,

Monsieur le chef de la police de l'environnement, M. GROLLEAU

Monsieur Christopher CAMBRONNE (CARIBAEA INITIATIVE)

Les représentants de l'université des Antilles, MM. BIABIANY et PRUNEAU,

Chers invités en vos grades et qualités,

Je vous remercie, en mon nom personnel et au nom de notre conseil d'administration, d'avoir répondu à notre invitation

Un remerciement spécial à Monsieur Jean-Marie HUBERT, Maire de PORT LOUIS qui a accepté de nous recevoir dans sa Commune et un remerciement particulier à M. Olivier MOUNSAMY, conseiller municipal en charge de l'environnement pour son dévouement et son implication dans l'organisation de cette assemblée.

Au risque de répéter mon allocution de l'année dernière à BAILLIF, l'heure est grave pour les chasseurs et nous n'avons d'autre choix que de nous unir et de nous mobiliser.

La chasse est à un tournant car cette passion souffre en interne d'une désaffection ,(- 25 000 chasseurs en activité lors de la dernière étude de 2024 selon la FNC).

Elle souffre aussi en externe de la mauvaise image de la chasse et des multiples attaques des mouvements animalistes, des associations de protection de la nature ainsi que des anti- chasses de tous poils.

L'actualité cynégétique nationale que nous vous avons relayée sur notre site ou notre communauté WhatsApp l'illustre quasi quotidiennement.

Bien évidemment, la chasse guadeloupéenne n'échappe pas à cette réalité.

Avec 172 validations de moins qu'en 2023, c'est 6,56 % d'adhérents que nous avons perdus soit environ 12 000 € de recettes,

Cette diminution s'explique par plusieurs facteurs notamment les décès, les incapacités physiques liées au vieillissement, la démotivation de certains devant les suspensions, l'absence d'attrait des activités de plein air pour nombre de nos jeunes.

Si les attaques dont nous sommes l'objet depuis plusieurs années sont source de démotivation et de désengagement, pour autant, le président que je suis et le conseil d'administration au nom duquel je parle, sommes plus que jamais motivés et engagés dans la défense de notre passion que nous avons le devoir de faire évoluer pour en pérenniser l'existence.

Il y a des solutions et elles sont à l'œuvre.

Comme vous le savez la destruction est plus rapide que la construction : il n'est pas besoin d'être maçon ou architecte pour savoir qu'une pelle mécanique prendra quelques jours pour détruire un édifice qu'il a fallu des années à construire.

Il en va de même pour tout ce qui compte réellement et notre passion, la chasse n'échappe pas à cette règle.

Nous sommes donc engagés dans une série d'actions qui visent à inscrire notre passion dans le paysage d'une gestion pérenne de la biodiversité guadeloupéenne.

Nous refusons que les actions de préservation de notre patrimoine s'effectuent sans nous, sans notre expertise de terrain....

Nous sommes décidés à nous battre pour améliorer les connaissances scientifiques sur notre nature et à partager les résultats de ces études au profit de tous.

Mon propos sacrifiera bien entendu au compte rendu des activités de votre conseil d'administration durant les 12 derniers mois soit du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024.

Mais si cette période est importante, elle est aujourd'hui dernière nous et ce qui nous intéresse vraiment ici c'est l'avenir ; c'est-à-dire les obstacles qui sont devant nous, les moyens et les solutions pour les franchir ou les contourner et le rôle de chacun de nous dans cette aventure.

I- Activités des 12 mois derniers mois

Lorsque j'ai consulté l'agenda des événements de la période allant de juillet 2023 à juin 2024, j'ai eu la surprise de comptabiliser **76 événements sur la période**. Cela inclut les réunions avec les différents partenaires de la FDCG, les réunions internes, les conseils d'administration, les réunions du bureau, ou avec notre personnel, nos prestataires, nos avocats, la FNC, les présidents d'associations de chasse, etc...

Cet agenda montre que gérer une fédération de chasse n'est pas une simple façon d'occuper son temps libre. Cela demande une vraie implication sur des sujets et des dossiers parfois complexes.

Et je suis à titre personnel fier de l'équipe qui m'entoure qui arrive à trouver du temps et des solutions à la multiplicité des tâches qui nous incombent. Et je soulignerai que les choses se passent plutôt dans la détente et la bonne humeur.

Une phrase pour rappeler que nos travaux du siège sont terminés et que vous disposez désormais d'un accueil digne des fonds que vous avez versés au cours de toutes ces années et dans un environnement sécurisé et respectant les normes de bâtiments recevant du public.

Sur l'aspect institutionnel

Poursuite des relations avec les institutions

Dialogue constant avec l'OFB et la DEAL notamment sur les modifications des arrêtés ministériels qui encadrent la chasse : listes des espèces chassables, protégées et EEE

Convention de partenariat signée avec la SAFERG qui aboutit à l'acquisition d'une parcelle de près de 6 ha à Vieux-Habitants, non pas pour que les membres du conseil d'administration en face une chasse privée mais pour effectuer une replantation en arbres à baies, opération pour laquelle nous vous solliciterons le moment venu.

Les discussions en cours avec le Conservatoire du Littoral pour la prise en gestion de certaines zones humides n'avancent guère, faute de réponses concrètes à nos sollicitations.

Par ailleurs, des discussions s'amorcent avec l'ONF qui intervient dans plusieurs territoires clés pour notre passion : l'année à venir tendra à l'approfondissement de ces discussions qui je l'espère, déboucheront sur un véritable partenariat.

Communauté WhatsApp

Nous avons créé une communauté WhatsApp qui vous permet d'avoir toutes les informations importantes sur la vie de votre fédération sur votre téléphone mobile à la seule condition de demander à rejoindre la communauté.

J'insiste sur le fait que le nombre de chasseurs inscrits sur cette communauté est totalement insuffisant. Rien ne vous interdit d'être inscrit et de couper le son des notifications qui ne sont d'ailleurs pas quotidiennes et de garder ainsi le contact non seulement avec votre fédération mais à travers elle, avec des événements qui se déroulent ailleurs et qui peuvent avoir un impact ici.

Il n'est rien de plus important qu'avoir l'information.

Examen du Permis de Chasser

Nous avons organisé le permis de chasser en 2024. Le rapport sera présenté par ailleurs par le responsable de la formation.

Validation 2024

Nous avons effectué 2446 validations de permis en 2024.

Je l'ai dit, c'est moins que l'année dernière mais j'insiste sur le fait que vous bénéficiez désormais depuis un an d'une part de la possibilité de valider votre permis en ligne en ligne et vous avez noté que les traitements sont plus rapides .

D'autre part, vous pouvez souscrire à une assurance en même temps avec une base à 20 euros et des options possibles à la demande à la DIOT SIACI CLC INTERNATIONAL ».

Elle est directement liée à la validation et s'inscrit sur le document de validation.

C'est le meilleur prix du marché et en la souscrivant non seulement vous faites une économie par rapport à la concurrence mais en plus vous aidez votre fédération qui est rémunérée par la compagnie d'assurance.

Personnel et Recrutement

Vous vous rappelez que nos anciennes secrétaires ont préféré solliciter une rupture conventionnelle de leur contrat et que nous avons dû procéder au recrutement de Mesdames Dyna IGNACE et Tina COCO.

Je crois que vous avez eu l'occasion de mesurer l'ampleur du changement que ça représente. Je n'en dirai pas plus pour préserver le passé ainsi que l'humilité de nos actuelles collaboratrices.

Embauche d'une scientifique

Nous avons depuis début janvier 2024 notre chargée de mission cynégétique Mme Aurélie JEAN PIERRE, Docteur en écologie et en biologie dont le rôle est de nous renforcer au plan scientifique.

J'ai cru comprendre lors de notre assemblée d'avril 2024 que vous étiez ravis de ce recrutement et de la montée en qualité et compétence qu'il représentait. Malheureusement, la modeste fédération que nous sommes s'est révélée bien incapable d'occuper à plein temps la tête bien faite et bien pleine du Docteur Jean-Pierre.

Celle-ci a donc cédé, et je m'en félicite pour elle, aux sirènes de l'université des Antilles où elle se livre déjà au magnifique exercice qui consiste à transmettre le savoir à nos jeunes étudiants.

Cependant, et c'est la bonne nouvelle, elle est toujours avec nous puisqu'elle nous assiste dans le cadre de ses travaux de recherche dans le traitement des données que nous recueillons.

Elle a fourni un travail considérable avec notre responsable cynégétique et trésorier, Robert BOMANE, dans la rédaction de notre nouveau **schéma départemental de gestion cynégétique** qui entrera en vigueur cette année jusqu'en 2031.

J'ajoute d'ailleurs que le fait qu'elle ne soit plus notre salariée, coupera l'herbe sous le pied aux esprits bien intentionnés, toujours enclins à dénoncer la soi-disant main du « lobby des chasseurs », chaque fois que la vérité scientifique vient annihiler leurs allégations purement idéologiques et incantatoires.

Pour cette année d'implication et de travail, je vous invite à remercier le Docteur Jean-Pierre par vos applaudissements.

Etudes

Nous avons poursuivi les programmes en cours mais nous devons mener des études en direct ou en collaboration pour appréhender dans le détail nos espèces, chassables ou non.

Je répète et continuerai à le faire tant que je serai à ce poste, que nous avons besoin de bénévoles pour participer à la collecte des données (comptage) aussi bien sur le sédentaire que l'erratique ou le migrateur.

Les volontaires devront se manifester auprès des responsables de commissions ou du secrétariat de la fédération.

En attendant et puisqu'il n'y a pas d'études sans recueil de données, nous avons recruté deux référents cynégétiques en CDD pour procéder aux comptages sur le pigeon à cou rouge sur cette saison : vous connaissez ces chasseurs, Messieurs Fred VIRAPIN et Benjamin RAMADE.

Le docteur CAMBRONNE nous en dira plus tout l'heure sur l'état d'avancement des études.

Budget

Notre budget a augmenté pour atteindre près de 300 000 euros par an.

Ces recettes sont indispensables pour couvrir nos charges de personnel qui ont forcément augmenté mais devraient se stabiliser autour de 100 000 € annuels puisque les dépenses salariales du dernier exercice ont été impactées par les recrutements supplémentaires sur 2023, les mises à niveau nécessaires pour respecter la convention collective et le coût des ruptures conventionnelles.

Nous avons prévu, même si cela n'est pas encore budgétisé de mobiliser l'éco contribution puisque j'ai obtenu l'assurance de cet accompagnement financier aussi bien de la fédération nationale que de l'OFB sur nos projets dès lors qu'ils étaient éligibles à cette subvention.

Il faut savoir qu'une somme de près de 330 000 € est dédiée aux départements d'outre-mer à ce titre et qu'elle n'a pratiquement jamais été mobilisée à ce jour.

Saison de chasse 2024-2025

Comme vous le savez, les attaques judiciaires contre la chasse se sont poursuivies l'année dernière.

Comme vous le savez également, elles se sont traduites par une suspension de l'arrêté préfectoral. Mais, fort de l'expérience de l'année 2023-2024, sur le gibier d'eau nous avons anticipé une telle décision en demandant au ministre en charge de la transition écologique de prendre l'arrêté puisqu'on déniait la compétence du préfet.

Nous avons mobilisé tous nos soutiens au niveau politique et au niveau de la FNC dans ce but. Malheureusement, l'arrêté ministériel, du fait de la vacance du pouvoir politique pendant trois mois, n'est sorti qu'en octobre 2024.

Et je dois une fois n'est pas coutume, remercier les associations de protection de la nature, et particulièrement la LPO qui a réussi à faire ce que nous n'arrivions pas à obtenir depuis 2022 : saisir le conseil d'État.

Mesdames, Messieurs, vous savez tous quelle est ma profession et je ne boudrai pas mon plaisir : car l'arroseur a été arrosé !

En effet, la LPO a saisi le conseil d'État avec d'autres associations de protection pour solliciter la suspension de l'arrêté ministériel et dans une décision de référé du 21 novembre 2024 le juge des référés a considéré :

8. Il résulte de l'instruction que les risques invoqués par les associations requérantes, relatifs à la conservation des oiseaux migrateurs limicoles, sont des risques connus. Ils ne sont, dès lors, pas au nombre de ceux, mentionnés au 1° de l'article L. 110-1 du code de l'environnement, présentant des incertitudes quant à leur réalité et à leur portée en l'état des connaissances scientifiques. Par suite, le moyen tiré de la méconnaissance du principe de précaution ne peut être regardé comme propre à créer, en l'état de l'instruction, un doute sérieux quant à la légalité des dispositions contestées.

9. En deuxième lieu, les associations requérantes ne sauraient utilement se prévaloir à l'encontre des articles 5 et 7 de l'arrêté contesté de ce qu'une ordonnance rendue par le juge des référés du tribunal administratif de la Martinique le 8 octobre 2024, postérieurement à l'édition de cet arrêté, a suspendu l'exécution de certaines dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2024 du préfet de la Martinique.

10. Aucun des autres moyens soulevés n'apparaît de nature, en l'état de l'instruction, à faire naître un doute sérieux sur la légalité des dispositions contestées

Je tire trois enseignements de cette décision :

1. le principe de précaution derrière lequel se cachaient nos adversaires pour ne pas prouver leurs affirmations, est écarté par le conseil d'État : c'est l'aspect le plus important de cette décision
2. le Conseil d'État considère que les décisions antérieures prises par le tribunal administratif de Martinique ne constituent pas une jurisprudence dont il tient compte. Il en sera certainement de même pour les décisions prises par le tribunal administratif de Guadeloupe.
3. Enfin, en écartant les autres moyens sans même les détailler, le conseil d'État semble valider implicitement les mesures de gestion mises en place (quotas annuels, et quotas journaliers)

C'est une première victoire qui symboliquement est importante parce qu'elle regonfle le moral des troupes et nous confirme que nous sommes sur la bonne voie.

Elle signifie aussi pour nos adversaires qu'ils devront travailler un peu plus pour nous empêcher de chasser.

Il ne faut cependant pas nous endormir sur nos lauriers car les risques demeurent aujourd'hui comme hier.

II- Les risques persistent sur la chasse en Guadeloupe

N'ayons pas de doute, nous subirons encore des attaques car les points de faiblesse persistent :

- Le manque de données produites localement sur le gibier et sur nous-mêmes et nos pratiques
- Le déclin des populations de limicoles mis en exergue depuis 10 ans

Le risque est d'abord judiciaire puisque c'est le Tribunal qui décide de suspendre la Chasse et que même si nous faisons des recours en appel devant le conseil d'État, si une décision défavorable intervient, elle s'applique immédiatement et nous ne pouvons plus chasser.

Le risque est aussi administratif car la Préfecture ne voudra voir suspendu ou annulé chacun des arrêtés relatifs à la chasse. Elle adaptera donc son arrêté si nous ne fournissons pas les données permettant de sécuriser les décisions prises.

Je répète comme l'année dernière que nous ne pouvons pas rester dans cette incertitude ni accepter qu'il soit en permanence porté atteinte à un **droit** que nous reconnait la loi depuis 1789 alors que nous payons cher pour cette pratique ; un prix qui profite à l'économie et à l'État.

Nous rapportons des recettes à l'Etat et nous sommes la cible des personnes qui ne vivent **que de subventions publiques**, au nom d'une autoproclamée légitimité à défendre la planète.

Il nous faut donc nous battre avec les moyens légaux, humains et financiers dont nous disposons.

Et c'est ce que nous avons fait : ce qui m'amène au dernier volet de mon intervention.

III-Les moyens mis en œuvre et à mettre en actions pour l'avenir

Face à ce constat, nous ne sommes pas restés inactifs.

Renforcement de nos partenariats scientifiques

- Poursuite de notre partenariat avec l'association Caribaea Initiative, pour avoir une cohérence caribéenne sur les espèces migratrices et casser l'idée que nous chassons durant les périodes de reproduction de la colombe à croissant.
- Conclusion prochaine d'un accord avec l'université qui a créé un département ECOTERCA dédié à l'étude de la biodiversité locale tant sur le plan animal que sur le plan végétal : la convention est sur mon bureau pour relecture avant signature

Coordination renforcée avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Martinique

La Martinique accueille d'ailleurs en mai prochain un symposium sur la chasse duquel nous sommes partenaires et qui accueillera des scientifiques venus de toute la caraïbe.

Ce sera l'occasion de nouer des contacts et d'échanger des données sur des espèces d'intérêt régional.

Discussions stratégiques avec les techniciens de la FNC et nos avocats sur les voies et moyens pour gagner les futurs procès : avoir des données et les traiter.

Exemple de la tourterelle des bois en Europe

Votre fédération s'est donné les moyens de sa politique :

- Développement d'une application de comptage grand public FAUNETRACKER 971. Il convient que les chasseurs s'emparent de cette application car les données récoltées peuvent être utilisées dans notre intérêt comme vous l'expliquera le docteur Cambronne tout à l'heure.
- Acquisition d'un véhicule de service

- Invitation le 13 Janvier 2024 des Présidents de l'ensemble des associations de chasse du département à une réunion d'information préparatoire et explicative sur la situation et les moyens à mettre en place
- **Plus d'exigence sur le retour des carnets de prélèvements**

Cela n'a pas manqué de créer des crispations, certains s'énervant en sollicitant en vain des passe-droits. Mais à quoi sert une règle si tout le monde peut la contourner selon le principe bien local du « ban mwen on favè ».

Nous avons essayé d'être justes et mesurés dans l'application de l'unique sanction votée en assemblée générale à savoir la non-délivrance du carnet en cas de non remise.

Cette question devrait être réglée pour l'avenir comme nous le verrons tout à l'heure et je rappelle que la sanction est levée cette année pour ceux qui n'ont pas ramené leur CP en 2023.

- **Proposition d'un PMA avec marquage** sur certaines espèces dont le ramier et les limicoles avec introduction partielle de l'application ChassAdapt
- **Poursuite des études** pour prouver que le PCR est un oiseau erratique et que la population caribéenne se porte bien , que les EEE sont un danger plus prégnant que la chasse et qu'il faut les réguler
- **Analyse des prélèvements** : pour prouver que nous ne chassons pas en période de reproduction nous avons procédé à plus de 600 analyses de jabot sur le PCR dont les résultats nous confortent dans le choix des dates d'ouverture de la chasse à ce gibier.

Communication : nous avons mené une campagne de communication en interne vers nos adhérents en initiant en janvier un cycle de réunions dont la présente assemblée constitue la dernière étape. Il s'agissait pour nous de venir à votre rencontre sur vos territoires, pour vous expliquer ce que nous faisons et pourquoi nous le faisons.

Nous nous sommes rendus à SAINTE ROSE, LE MOULE, BOUILLANTE ET TROIS-RIVIERES.

Je dois dire que les administrateurs et moi-même avons agréablement noté la qualité et la sérénité des échanges que je qualifierai de fructueux et de constructifs.

Il nous faut aussi communiquer vers l'extérieur par des opérations visibles par le grand public et nous envisageons pour cette année les opérations de nettoyage et de communication audiovisuelle sur la chasse et ses acteurs.

En conclusion :

Je reprends mon credo : si nous voulons chasser demain, nous devons gérer, et la ressource et le territoire.

Nous devons être solidaires face à nos adversaires. La désunion et la division sont des faiblesses face aux attaques dont nous sommes l'objet.

L'ennemi n'est pas à l'intérieur de la Fédération !

Les divergences de vues ne doivent pas occulter l'essentiel :

- nous sommes tous chasseurs et voulons continuer à l'être
- nous sommes contraints de nous adapter aux réalités administratives, judiciaires, climatiques et cynégétiques
- **nous n'avons pas le choix : c'est la production de données, la gestion de la ressource ou la mort de la chasse**

Quand j'entends notre doyen du conseil d'administration, Monsieur Emmanuel MACAL, quand je vois son implication dans la gestion de la fédération, son assiduité aux réunions je me dis que chacun d'entre nous peut, à sa place, à son niveau, avec ses moyens et ses compétences, apporter sa pierre à l'édifice, sa contribution à la défense de ce qui nous unit : **l'amour de la chasse qui est nécessairement une déclaration d'amour à notre biodiversité guadeloupéenne.**

Je vous remercie

PORT LOUIS le 29 Mars 2025

**Le Président de la FDCG
Louis-Raphael MORTON**

